Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement inaptitude

Par carof

Bonjour
Suite à des humiliations et menaces proférées à mon encontre par mon supérieur hiérarchique en présence de mes.subordonnes j ai alerté direction et les dp des faits qui n ont eu aucunes réaction. Après une demande de rupture conventionnelle et l essai d un refus, pas direction j ai fait une depression. Celle ci à mené à un avis d inaptitude au 21 j1nvier. Mon entretien préalable fixe au 4 février j ai transmis un cerficat médical.de mon psy pour prévenir de ma Non presence. Je tecois aujourd hui un A/R signifiant un report d entretien au 19 février. Quel.est l intérêt de mon employeur de ce report? Quelles sont les.consequences sur la date du licenciement prévu ? Et si je ne me rend pas a ce nouvel entretien, dois je à nouveau prevenir ? Je ne suis pas apte à affronter ma direction qui a été sourde à mes soucis et qui en réponse à à ma.demande de rupture m a conseillé de faire un abandon de poste ? Merci de votre aide.